

7

Mlle Christiane ETCHALUS, de nationalité française, célibataire, 23 ans, née à Domezain (Basses-Pyrénées), domiciliée à Hasparren (Basses-Pyrénées) a été inculpée par les autorités espagnoles et se trouve prisonnière depuis quatre mois et demi dans la prison ~~de~~ provinciale de Pampelune.

L'accusation portée contre elle est grave : on a trouvé dans sa voiture une cartouche de dynamite et l'on prétend qu'elle aurait collaboré à des activités que mènent de jeunes nationalistes basques opposés au régime politique actuel de l'Espagne.

L'inculpée a déclaré son absolue ignorance des faits, indiquant que sa voiture était restée plusieurs jours dans un garage espagnol ; en outre, la perquisition de la voiture et la découverte de la cartouche n'ont eu lieu qu'au moment où Mlle ETCHALUS rentrait dans son propre pays. Il y a lieu de noter que Mlle ETCHALUS était étudiante à l'Université de Pampelune.

L'affaire, dans laquelle sont inculpées quatre personnes (3 jeunes gens et Mlle ETCHALUS) tombe sous la juridiction militaire et l'on s'attend à ce que le procès s'ouvre devant un Conseil de Guerre dans la ville de Pampelune, au cours du mois de juillet.

Les délits de ce genre, qualifiés de "rebellion militaire, terrorisme et banditisme" sont punis par une loi spéciale avec des peines très sévères et le Tribunal, composé de Militaires de carrière, est plus rigoureux que les Tribunaux ordinaires. En effet, il peut condamner l'accusé sans nécessairement exiger que soit établie la preuve formelle de sa culpabilité. Aussi, la Défense ne peut pas agir avec la même liberté que dans la juridiction pénale ordinaire.

Etant donné l'actuelle tension politique de l'Espagne, on peut craindre une plus grande rigueur dans la sentence qui risque de frapper cette jeune française d'une peine exemplaire.

Il n'y a qu'un mouvement de solidarité qui puisse conduire le Gouvernement espagnol à adoucir le Tribunal Militaire et même à lui faire transmettre ce dossier au Tribunal d'Ordre Public : cette disposition est prévue par la loi pour des cas comme celui-ci où aucun délit vraiment grave n'a été commis.